



Une sentence politique. Au nom des USA.

Par [Danilo Zolo](#)

Mondialisation.ca, 16 mars 2009

Réseau Voltaire/Il manifesto 16 mars 2009

Région : [L'Europe](#)
Thème: [Loi et Justice](#)



Abou Omar, www.dna.fr, 2007.

Des nouvelles d'agence nous informent que l'audience à huis clos de la Cour constitutionnelle sur le cas Abou Omar s'est conclue par une sentence dont c'est peu dire qu'elle est surprenante. La Cour aurait établi que les magistrats de Milan qui ont enquêté et renvoyé en jugement l'ex-chef du *Sismi* (*services secrets italiens, NdT*) Nicolò Polari et 34 autres personnes - parmi lesquelles 26 agents de la CIA - sont responsables de violation du secret d'Etat. Seraient donc recevables les recours présentés d'abord par le gouvernement Prodi, puis par le gouvernement Berlusconi qui entendaient empêcher les juges milanais de poursuivre dans leurs enquêtes et d'inculper les services secrets étasuniens et italiens pour avoir gravement violé l'ordre constitutionnel italien.

Comme on le sait, l'imam Abou Omar avait été enlevé à Milan le 17 février 2003 par la Cia. Selon la reconstruction des enquêteurs et les déclarations d'Abou Omar lui-même, l'imam avait été enlevé à Milan puis transféré en Egypte, où il avait été enfermé et aurait subi de graves tortures et sévices. Il n'est certes pas question de prendre position au sujet de la sentence de la Cour Constitutionnelle italienne sur la base d'un bref communiqué d'agence. On ne pourra le faire qu'après avoir soigneusement examiné le texte de la sentence. Ce qu'on peut et doit cependant immédiatement déclarer est que le renversement des

responsabilités juridiques et politiques des principaux acteurs de cet épisode semble singulier.

Les responsables des comportements illégitimes, voire illégaux, seraient des magistrats qui ont essayé courageusement d'opérer contre une pratique criminelle mise en acte pendant des années par les services secrets des Etats-Unis, avec souvent la complicité des gouvernements européens. Ce n'est pas un hasard si l'enlèvement d'Abou Omar a été considéré par la presse internationale comme un des cas les mieux documentés d'*extraordinary rendition* (*enlèvement secret, NdT*) opéré par les services secrets étasuniens. Les membres de la Cia qui se sont rendus responsables de ce grave crime international avec la complicité des services secrets italiens seraient intouchables. La stratégie de l'administration Bush, à présent ouvertement dénoncée par le président Barak Obama comme lésant le droit international en plus de la Constitution des Etats-Unis serait à protéger.

On peut donc légitimement suspecter que les juges de la Cour Constitutionnelle aient fait un choix largement plus politique que juridique. Ceux-ci très probablement se sont rangés contre les juges milanais car ils n'entendent pas léser l'étroit rapport de coopération des gouvernement italiens -de droite ou de gauche- avec les stratégies hégémoniques des Etats-Unis : une puissance qui, ces décennies, s'est toujours considérée *legibus soluta* (« *au-dessus de toute loi* », *NdT*) et a systématiquement ignoré non seulement le droit international mais les droits les plus élémentaires des personnes, en les torturant, en les emprisonnant de façon abusive, et en commettant des massacres contre eux.

Il n'est que de penser à Guantanamo, Abou Ghraib, Bagram : des horreurs accomplies au nom d'une guerre aussi délirante qu'inefficace contre le terrorisme. Une guerre qui, si elle était menée avec les moyens utilisés jusqu'ici par la grande puissance américaine, nous conduirait très probablement non pas à la défaite du terrorisme mais à de nouveaux 11 septembre.

Article reçu de l'auteur et traduit par Marie-Ange Patrizio

Publié par [Réseau Voltaire](#) :

Publié de façon légèrement modifiée par [il manifesto](#), jeudi 12 mars 2009

Documents joints

THE JUDGE PRESIDING OVER PRELIMINARY INVESTIGATION

Having examined the Prosecutor's report, in which substantial reasons are sought for:

- 1) **ABER** Muska Courtney, born in Seattle (Washington - USA) on 02/02/1971, US citizen with US passport n. 81781739 (issued on 07/25/01), international driver's license (copy acquired) n. 86607385, issued by US Authority in Denver (Colorado) on 04/23/2002, Drivers Club credit card n. 10547863000 (expiry date May 2004), resident at 2801 N. Adams, Arlington - FLS, GOLF - 22201.
- 2) **AMBERLEIGH Gregory**, born in Hyattsville - Maryland (USA) on 12/23/1985, Co-Owner Enterprise Washington, P.C., P.O. Box 81229 Washington D.C. (USA) or STS Inc. P.O. Box 3408 Myrtlewood (Maryland) 20739 (USA), telephone number 302/919/8123, US citizen with US passport n. 023119815, issued on 08/04/96, US driver's license n. 86605885, Visa Card credit card n. 01183601135208 (expiry date June 2005).
- 3) **CARBERRA Lorenza Gabriel**, born in Texas (USA) on 29/71, US citizen with US passport n. 03422581, issued on 02/12/95, or n. 03422580, issued on 01/28/00, Visa Card credit card n. 4118360308030003 (expiry date October 2003) and Drivers Club credit card n. 3450230140000 (expiry date October 2004).
- 4) **CASTALDO Elena**, born in Florida (USA) on 11/04/1960, P.O. Box 2662 Houston 17409 TX (USA), telephone number 5102780900, US citizen with US passport n. 02118018 (issued on 11/02/96), Visa Card credit card n. 0118360308030003 (expiry date February 2005).
- 5) **CASTELLANO Vito**, born in Texas (USA) on 05/01/1968, P.O. Box 45477 Arlington TX 72204, US citizen with US passport n. 017000007 (issued on 07/14/97), Drivers Club credit card n. 3814003090006 (expiry date December 2004) and Visa Card credit card n. 4118180152756984 (expiry date March 2005).
- 6) **CRANNING Drew Carlisle**, born in New York (USA) on 04/20/1960, US citizen with US passport n. 817211303, issued on 08/10/02 (copy suspended), Drivers Club credit card n. 38500007368003 (expiry date April 2005).
- 7) **BREYEN John Kevin**, born in Illinois (USA) on 05/05/1942, P.O. Box 68031 19408 King of Prussia PA (USA) or 949 South Woodlawn Rd. King of Prussia, PA 19408 Ind. 0103000160; US citizen with US passport n. 024044153 (issued on 04/19/99 (copy suspended), Drivers Club credit card n. 3880000080008 (expiry date April 2005), Visa Card credit card n. 411818007628009 (expiry date March 2005).
- 8) **CELESTI John Thomas**, born in Los Angeles (USA) on 03/03/1964, 2307 E. M.C. and Rd 03002 Coland. (USA), US citizen with US passport n. 04820843, issued on

L'acte d'accusation des agents de la CIA (en version anglaise) dans l'affaire Abou Omar (Tribunal de Milan, 22 juin 2005), qui vient d'être invalidé par la Cour constitutionnelle italienne.

(PDF - 1.4 Mo)

Danilo Zolo est professeur de philosophie du droit international à l'Université de Florence et directeur du Jura Gentium Journal, Rivista di filosofia del diritto internazionale e della politica globale

<http://www.juragentium.unifi.it/>

La source originale de cet article est Réseau Voltaire/Il manifesto
Copyright © [Danilo Zolo](#), Réseau Voltaire/Il manifesto, 2009

Articles Par : [Danilo Zolo](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca